BAREME DES HONORAIRES

VENTES d'immeuble à usage d'habitation :

Barème spécial box-parking-cave-atelier : 2 000 € TTC
Barème spécial terrain : 5 % TTC

Barème appliqué sur les maisons et les appartements

De 1 à 180 000 €	10 000 € TTC
De180 001 à 500 000 €	5% TTC
A partir de 500 001 €	4 % TTC

Ces s'entendent TVA comprise au taux de 20 %.
Ils comprennent les prestations de visite,
de négociation et de constitution du dossier de vente.
Estimation : 150 € TTC

LOCATION LOCAUX PROFESSIONNELLES :

12 % du loyer triennal

LOCATION d'immeuble à usage d'habitation :

Habitations individuelles et appartements concernant les communes de :
Bazoches sur Guyonne, Jouars Pontchartrain, Neauphle le Château, Neauphle le Vieux, Saint Rémy l'Honoré, Le Tremblay sur Mauldre et Villiers St Frédéric.

HONORAIRE CHARGE LOCATAIRE :
Visite et constitution du dossier et rédaction du bail : 10 € TTC / m²
Etat des lieux : 3 € TTC / m²

HONORAIRE CHARGE BAILLEUR :
Honoraire d'entremise et de négociation : 150 € TTC
Visite, constitution du dossier et rédaction du bail : 10 € TTC / m²
Etat des lieux : 3 € TTC /m²

Habitations individuelles et appartements concernants les autres communes :

HONORAIRE CHARGE LOCATAIRE :
Visite et constitution du dossier et redaction du bail : 8 € TTC / m²
Etat des lieux : 3 € TTC / m²

HONORAIRE CHARGE BAILLEUR :
Honoraire d'entremise et négociation : 150 € TTC
Visite, constitution du dossier et rédaction : 8 € TTC / m²
Etat des lieux de sortie : 3 € TTC / m²